

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON  
-----

Canton du BEAUSSET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 06 - 20

Séance du 3 juin 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le trois juin,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

AUTORISATION  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE  
D'UN BATIMENT  
DANS LA CALANQUE  
DE PORT D'ALON  
POUR L'ORGANISATION  
D'ACTIVITES  
PEDAGOGIQUES LIEES  
A LA DECOUVERTE  
DES MILIEUX MARINS  
(SENTIER SOUS-MARIN)

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROCNO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Monsieur Antoine BAGNO (Procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT)

CONVENTION A INTERVENIR

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 avril 2011, il a été décidé d'approuver les dispositions de l'autorisation d'occupation temporaire d'un bâtiment sur le site de Port d'Alon pour l'organisation d'une activité de sentier marin à intervenir entre le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, la Commune et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Côte Provençale Association Atelier Bleu.

Monsieur le Maire souligne que le Conservatoire du littoral est propriétaire sur la commune de Saint Cyr sur Mer du site de Port d'Alon-Nartette (158 hectares) et attributaire depuis 2009 d'une portion de domaine public maritime (101 hectares) située en face de la calanque de Port d'Alon et de la Baie de la Moutte. Par convention, la Ville de Saint Cyr sur Mer est gestionnaire de ces territoires. Le Conservatoire et la commune ont décidé de valoriser ce site en y favorisant l'organisation d'activités pédagogiques liées à la découverte des fonds marins, car cette calanque est particulièrement adaptée à ce type d'activité de par son accès facile et la grande richesse des milieux marins présents.

Dès 2007, une activité de découverte du milieu sous-marin et de sensibilisation à la protection de l'environnement a été mise en place dans la calanque de Port d'Alon. Un partenariat a été élaboré, entre le Conservatoire du Littoral, la commune et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Côte Provençale - association Atelier Bleu, qui a comme vocation le développement de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et la participation à des actions visant à la protection de la fragilité des milieux naturels.

Depuis 2009, une démarche expérimentale pour permettre l'accès du sentier sous-marin aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap a été initiée.

Depuis 2011, toujours dans le cadre de son partenariat avec la commune et le Conservatoire du Littoral, le CPIE assure des actions de suivi scientifique du milieu marin, sur la portion de domaine public maritime suscitée.

L'autorisation d'occupation temporaire matérialisant ce partenariat étant arrivée à terme, il a été décidé de la renouveler.

Au vu de l'intérêt de l'activité développée pendant 7 ans, les trois partenaires ont décidé de poursuivre ce partenariat, sur les trois mêmes axes :

- Animation du sentier sous-marin (balade aquatique),
- Développement de l'accessibilité de l'activité aux personnes en situation de handicap,
- Réalisation de suivis réguliers des milieux et aménagements sous-marins.

Pour cela, la commune et le Conservatoire du littoral ont décidé de permettre à l'association d'occuper le Cabanon des pêcheurs situé dans la calanque.

Compte tenu de l'intérêt pour le Conservatoire et pour la commune de favoriser toute activité pédagogique liée à la découverte des milieux naturels et à la sensibilisation aux actions de protection, la convention à intervenir a pour objet :

- de définir les conditions de mise à disposition du permissionnaire du Cabanon des pêcheurs,
- de définir des règles d'utilisation afin de garantir une grande qualité des services et des prestations
- et de préciser le cadre des actions conjointes sur le domaine public maritime de Port d'Alon-la Moutte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les dispositions de cette convention,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le Conservatoire du Littoral portant sur l'autorisation d'occupation temporaire, pour une durée de trois années, d'un bâtiment situé dans la calanque de Port d'Alon pour l'organisation d'activités pédagogiques.

Autorise le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

